



Relevé de conclusions de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève

Dans le cadre réglementaire du décret n°2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève, l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de la Haute Marne, a reçu les représentants du SE-UNSA le vendredi 27 janvier 2012.

Assistaient à cette réunion :

- représentant l'administration :
 - Madame GAUTHIER, IA DSDEN
- représentants du SE-UNSA :
 - Monsieur J.-C. ANCELIN, Secrétaire Départemental
 - Monsieur DEMONT, Secrétaire Départemental Adjoint.

Les représentants des personnels ont notifié les motifs et revendications afférentes au dépôt d'un préavis de grève :

- l'opposition au retrait programmé de 153 emplois dans l'académie de Reims et le refus des 41 suppressions annoncées en Haute Marne
- le renforcement des moyens pédagogiques dédiés aux élèves en difficultés
- le maintien de tous les moyens consacrés aux remplacements des maîtres et à la formation de ceux-ci
- l'amélioration des conditions de travail de tous les personnels
- la systématisation de l'aide administrative apportée aux directeurs d'école.

Les représentants du SE-UNSA ont précisé et développé ces motifs :

- le ratio entre la baisse des effectifs et les suppressions de postes est totalement inadmissible et entre en contradiction avec l'engagement formel du Président de la République actuel
- la distinction établie entre les enseignants en classe et ceux « hors classe » tend à faire croire que ces derniers n'enseignent pas, donc ne travaillent pas, ce qui est inacceptable
- les fusions d'écoles relevant d'une logique mécanique de suppression de classes sont insupportables, l'école devant rester une structure de proximité à taille humaine
- le choix d'apporter davantage d'aides et notamment spécialisées, aux élèves qui en ont besoin a été fait pour la Haute Marne il y a 5 ans, ce choix est légitime au regard de la grande difficulté scolaire constatée localement et nécessite le renforcement des aides apportées par les RASED
- les ZIL, moyens de remplacement, sont vitaux pour assurer la présence d'un maître devant les élèves
- les BDFC, moyens de formation, sont essentiels pour garantir la possibilité de se former qui est un droit fondamental de tout enseignant et qui est une attente déclarée de l'institution
- les animateurs sciences et intervenants langues sont indispensables pour accompagner les enseignants dans leurs missions et contribuer au dynamisme des équipes pédagogiques
- de façon plus générale les conditions de travail engendrent une souffrance des enseignants que l'état employeur ne prend pas en compte et ne reconnaît pas

- l'absence d'une véritable médecine du travail pour les personnels de l'éducation nationale est particulièrement déplorée
- le travail de proximité et de partenariat avec les familles, le suivi des élèves et la contribution à leur bonne orientation justifient le versement d'une indemnité dédiée et d'heures supplémentaires au regard du dépassement des heures réglementaires
- les effectifs des élèves doivent être revus à la baisse (24 élèves par classe) et des limitations d'effectifs doivent être imposées dans toutes les situations qui l'exigent (classes à cours multiples, maternelles, classes charnières GS, CP et CM2, ...) ainsi que dans l'enseignement spécialisé
- l'aide administrative aux directeurs est un droit qui doit être généralisé et s'appliquer à tous dans le cadre du suivi du protocole d'accord sur la direction d'école

En réponse à ces griefs, Madame l'Inspectrice d'Académie précise que :

- le ratio d'enseignants par élèves reste important et constant, les retraits d'emplois répondent donc à la baisse démographique du nombre d'élèves
- les aides spécialisées apportées par les RASED sont encore nécessaires, même si les stages de remise à niveau, les PPRE et les aides personnalisées assurées par les enseignants répondent de façon première aux besoins des élèves. C'est pourquoi, cette année encore, il n'est pas prévu de retraits d'emploi pour les RASED en Haute Marne. Une évaluation de la plus value apportée par les RASED va être mise en œuvre l'an prochain avant toute éventuelle restructuration à venir
- les moyens de remplacement sont conséquents, un travail de concertation mené avec chacun des inspecteurs est actuellement en cours pour mieux équilibrer les besoins des circonscriptions et les moyens dont elles disposent
- les interrogations professionnelles et le mal être de certains enseignants est reconnu. Les conditions de travail des personnels sont abordées lors des réunions du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, qui a vocation à être force de propositions dans le domaine de la prévention et de l'information
- la direction d'école, les missions des directeurs, les aides et les conditions fonctionnelles d'exercice seront prochainement examinées lors d'un groupe de travail en présence des représentants des personnels
- d'autres revendications ne relèvent pas de l'échelon départemental.

En conclusion de cette rencontre, les représentants du SE-UNSA prennent acte des réponses apportées par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Les représentants du SE-UNSA restent en désaccord total sur la question des moyens attribués à la Haute Marne et réclament leur accroissement nécessaire au service de la réussite de tous les élèves haut marnais.

Chaumont, le 31 janvier 2012,

L'Inspectrice d'Académie
DSDEN de la Haute Marne

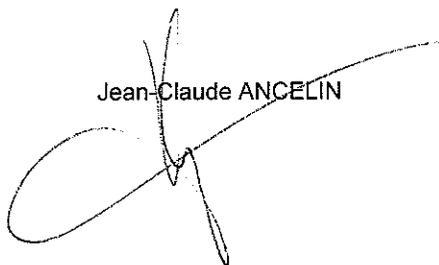
Le secrétaire départemental
du SE-UNSA

Le secrétaire départemental adjoint
du SE-UNSA

Martine GAUTHIER



Jean-Claude ANCELIN



François DEMONT

